



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

À la session ordinaire du 11 novembre 2013

Étaient présents :

Le maire	M. Robert Duteau
Les conseillères et conseillers :	Mme Sylvie Faille Mme Estelle Muzzi Mme Josyane Ledoux M. Jean-Louis Tinant M. Denis Robert M. Daniel Garceau

formant quorum sous la présidence du maire.

Aussi présent, le Directeur général, secrétaire-trésorier, M. Daniel Striletsky.

### Prière

### RÉSOLUTION 2013-176

Il est proposé par M. Daniel Garceau, appuyé par Mme Sylvie Faille et résolu à l'unanimité que soit adopté l'ordre du jour de la session ordinaire du 11 novembre 2013 :

1. Adoption de l'ordre du jour de la session ordinaire du 11 novembre 2013
2. Adoption du procès-verbal de la session ordinaire du 30 septembre 2013
3. Acceptation et paiement des comptes du mois d'octobre et novembre 2013
4. Adoption du Rapport du maire 2013
5. Répartition des dossiers aux Conseillères et Conseillers
6. Ouverture des soumissions de sel et résolution d'attribution du contrat
7. Ouverture des soumissions de diesel et résolution d'attribution du contrat
8. Résolution : Bornes d'adresses avec la MRC et Avis de motion règlement pour installation des bornes
9. Résolution : Salle Jules-Romme, informations demandées par l'ingénieur pour le Min. Environnement
10. Résolution : augmentation de la couverture d'assurance responsabilité
11. Résolution : Couverture d'assurance accident : Bénévoles et employés
12. Résolution : Projet « Valises éducatives » avec le CLD Jardins-de-Napierville
13. Avis de motion : facturation du cours d'eau Branche 16 de la rivière Lacolle
14. Intervention de l'UPA concernant le rang Saint-André – Sécurisation des abords de routes
15. Service Incendie Pompiers et Premiers Répondants :
16. Voirie :
  - Résolution : Déneigement de la montée Nault
17. Parc Régional :
  - Résolution : Entériner l'engagement des nouveaux employés au Parc
  - Demande Programme Emploi été Canada
18. Bibliothèque :
19. Divers :
  - Résolution : Nomination d'un responsable des questions familiales auprès de CAMF



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

- Résolution : Formation pour les nouveaux conseillers
- Résolution : Demande de don récurant pour Racont'Arts
- Résolution : Demande de don de Sourire sans fin
- Résolution : Demande de don de fondation Santé Haut-Richelieu-Rouville
- Résolution : Demande de don de Moisson Rive-Sud
- Info : Poste budgétaire pour la SQ
- Info : Réforme cadastrale – fermeture de chemin inexistant
- Info : Code d'éthique et de déontologie des élus – pour adoption d'un code révisé
- Résolution : Demande de commandite de Exposition Agricole de Bedford

20. Correspondance

21. Période de questions

### **RÉSOLUTION 2013- 177**

Il est proposé par M. Daniel Garceau, appuyé par M. Jean-Louis Tinant et résolu à l'unanimité que soit accepté et adopté le procès-verbal de la session ordinaire du 30 septembre 2013.

### **RÉSOLUTION 2013- 178**

Il est proposé par Mme Estelle Muzzi, appuyé par M. Daniel Garceau et résolu à l'unanimité que soient acceptés et payés le compte suivant et ceux décrient à l'annexe, pour le mois d'octobre 2013.

Techno Pad

153,73\$

Du chèque 46768 au chèque 47040 inclusivement, le total est: 329 614.26\$  
Le fonds de roulement est de.....550 000,00\$  
Le montant disponible au fonds de roulement pour 2013 est de 430 000,00\$  
Les intérêts du mois ne sont pas encore comptabilisés.

### **DÉPÔT ET LECTURE À HAUTE VOIX DU RAPPORT DU MAIRE SUR LES ÉTATS FINANCIERS, POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2012 ET LES PRÉVISIONS AU 31 DÉCEMBRE 2013.**

### **RÉSOLUTION 2013- 179**

Il est proposé par Mme Estelle Muzzi, appuyé par Mme Sylvie Faille et résolu à l'unanimité que soit adopté le rapport du maire sur les états financiers, pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012 et les prévisions au 31 décembre 2013.

### **RÉSOLUTION 2013- 180**

Il est proposé par M. Jean-Louis Tinant, appuyé par Mme Estelle Muzzi et résolu à l'unanimité que soit distribué par voies de circulaire par Poste Canada, le Rapport du maire sur les états financiers, pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012 et les prévisions au 31 décembre 2013 avec l'Annexe sommaire et la version anglaise.

### **RÉSOLUTION 2013- 181**

Il est proposé par M. Daniel Garceau, appuyé par M. Jean-Louis Tinant et résolu à l'unanimité que soit adoptée la liste suivante des responsabilités confiées aux élus :

#### **LISTE DES DOSSIERS ATTRIBUÉS AUX CONSEILLERS(IÈRES)**

Sans attribution budgétaire (2010-221)

Pour l'année 2014



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

CONSEILLER(IÈRES)	DOSSIERS
Robert Duteau, maire	<b>TOUS LES DOSSIERS</b>
#1 Sylvie Faille	Souper des bénévoles Bibliothèque Soirée des finissants Embellissement de la Municipalité Environnement
#2 Estelle Muzzi	Bibliothèque Comité du Parc et des Loisirs Comité Consultatif d'urbanisme Environnement Politique familiale
#3 Josyane Ledoux	Sécurité civile Service Incendie et P.R. Soirée des finissants Embellissement de la Municipalité Environnement Politique familiale
#4 Jean-Louis Tinant	Sécurité civile Environnement Voirie Comité consultatif d'urbanisme Service Incendie et P.R.
#5 Denis Robert	Comité consultatif d'urbanisme Bâtiment (Édifices municipaux) Environnement Service Incendie et P.R. Voirie
#6 Daniel Garceau	Édifices communautaires Voirie Sécurité civile Bibliothèque Comité du Parc et des Loisirs



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

### RÉSOLUTION 2013- 182

Il est proposé par M. Daniel Garceau, appuyé par Mme Sylvie Faille et résolu à l'unanimité que soit désigné le conseiller, M. Jean-Louis Tinant, maire suppléant et remplaçant à la table des maires de la MRC des Jardins-de-Napierville advenant l'impossibilité du maire d'être présent et ce jusqu'au 3 novembre 2014.

### OUVERTURE ET LECTURE À HAUTE VOIX DES SOUMISSIONS POUR LA FOURNITURE DU SEL EN VRAC POUR LES CHEMINS.

SOUMISSIONNAIRES	PRIX /TM	TPS	TVQ	TOTAL /TM
Mines Seleine	78.29	3.91	7.81	90.01 \$
Sel Warwick	97.84	4.89	9.76	112.49 \$
Sifto	90.55	4.52	9.03	104.10 \$
Cargill	87.80	4.39	8.76	100.95 \$

### RÉSOLUTION 2013- 183

Il est proposé par M. Daniel Garceau, appuyé par Mme Sylvie Faille et résolu à l'unanimité que soit choisi le deuxième plus bas soumissionnaire pour la fourniture du sel de déglacement en vrac pour la saison 2013-2014, soit Technologie de Dégivrage Cargill au prix à la tonne métrique de 87,80\$ taxes en sus, livré à notre entrepôt et que la soumission du plus bas soumissionnaire, Mines Seleine, soit rejetée n'ayant pas été complétée sur le bordereau envoyé à cet effet et n'ayant pas reçu l'Annexe VI, Déclaration du soumissionnaire, dûment complété et signé, condition essentielle pour être éligible.

### OUVERTURE ET LECTURE À HAUTE VOIX DES SOUMISSIONS POUR LA FOURNITURE DU CARBURANT DIESEL D'HIVER.

Soumissionnaires	Prix à la rampe	Frais de livraison	Total
Mazout et Propane Beauchemin	0.84240	0.00250	0.86740
La Coop Fédéré	0.92400	0.02240	0.94640
Billette & Vincent	0.85400	0.02000	0.87400

### RÉSOLUTION 2013- 184

Il est proposé par M. Daniel Garceau, appuyé par M. Jean-Louis Tinant et résolu à l'unanimité que soit choisi le plus bas soumissionnaire pour la fourniture du carburant diesel d'hiver, soit Mazout et Propane Beauchemin, pour la saison 2013-2014 au prix du litre incluant livraison de 0.86740\$ avec escompte et taxes en sus.

### RÉSOLUTION 2013- 185

Il est proposé par Mme Estelle Muzzi, appuyé par Mme Sylvie Faille et résolu à l'unanimité que soit confirmé notre choix de l'option E pour la fourniture des bornes 911 identifiant les numéros civiques des adresses du territoire de la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle ainsi que pour leur implantation au prix de 32.50\$ par bornes, taxes en sus, tel que prévu à la soumission faite par la MRC Jardins-de-Napierville.

**LE CONSEILLER, M. JEAN-LOUIS TINANT, DONNE AVIS DE MOTION QU'IL PRÉSENTERA À LA PROCHAINE SESSION OU À UNE SESSION SUBSÉQUENTE UN RÈGLEMENT ÉTABLISSANT L'IMPLANTATION DES BORNES 911 SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ.**



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

### RÉSOLUTION 2013- 186

Il est proposé par M. Denis Robert, appuyé par Mme Josyane Ledoux et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle s'engage, pour son centre communautaire Jules-Romme au 113, rang Saint-Claude :

1. À utiliser et à entretenir ses installations de production d'eau potable conformément aux spécifications indiquées dans les documents fournis par le manufacturier ainsi que dans le manuel d'exploitation préparé par l'ingénieur mandaté.

2. Le cas échéant, à faire le suivi et à respecter les exigences liées au rejet d'eaux résiduelles provenant de la chaîne de traitement de l'eau et du traitement des boues.

3. À mandater un ingénieur pour produire le manuel d'exploitation des installations de production d'eau potable et à en fournir une copie au MDDEFP au plus tard 60 jours après leur mise en service.

4. À signer le programme de suivi des eaux usées mis en place par l'ingénieur mandaté.

5. À utiliser et entretenir les équipements de traitement des eaux usées de façon à ce que leur fonctionnement soit optimal, conformément à l'article 12 du Règlement relatif à l'application de la Loi sur la qualité de l'environnement.

6. À prendre toutes les mesures requises pour respecter les exigences de rejet fixées par le MDDEFP et à disposer des matières résiduelles provenant de l'accumulation ou du traitement des eaux usées dans un endroit autorisé en vertu de la LQE.

7. À effectuer les réparations ou mettre en œuvre les mesures correctrices qui s'imposent lorsqu'il y a bris ou non-respect des exigences de rejet du système de traitement des eaux usées.

8. À aviser le MAMROT par l'entremise du système SOMAE lorsqu'il y a déversement ou autre situation pouvant avoir un impact sur l'environnement (panne, bris, défaillance, etc.). Les résultats de suivi des stations d'épuration municipales doivent être transmis au MAMROT par l'entremise du système SOMAE.

9. À mandater un ingénieur pour produire le guide d'utilisation ou manuel d'exploitation des équipements de traitement des eaux usées et à en fournir un exemplaire au MDDEFP au plus tard 60 jours après leur mise en service.

10. À fournir une copie du contrat d'entretien conclu avec une firme compétente en la matière, et ce, durant toute la durée de vie utile du système, ou démontrer qu'il est en mesure d'effectuer lui-même cet entretien en fournissant un document démontrant qu'il possède la formation requise.

*(NOTE : Le MDDEFP veut s'assurer que l'exploitant a les aptitudes requises pour exploiter et entretenir adéquatement la station d'épuration. Le contrat d'entretien n'est donc pas imposé dans la mesure où le requérant peut démontrer qu'il dispose d'un personnel compétent ayant une formation appropriée, par rapport au type de traitement installé, pour assurer la bonne marche de la station.)*



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

11. Le cas échéant, à démontrer que la municipalité emploie de la main-d'œuvre ayant la formation requise pour opérer le système de traitement des eaux usées.

### **RÉSOLUTION 2013-187**

Il est proposé par Mme Estelle Muzzi, appuyé par Mme Sylvie Faille et résolu à l'unanimité que soit augmenté le montant total de l'assurance responsabilité civile de la Municipalité pour 2014 de 5 million à 10 million pour un supplément annuel de 2930,00\$

### **RÉSOLUTION 2013-188**

**CONSIDÉRANT QUE** l'étalement des familles, la situation économique précaire de plusieurs d'entre elles et le besoin de réaffirmer le rôle d'éducation des parents avec des moyens à leur portée.

**CONSIDÉRANT QUE** le projet consiste à prêter des valises éducatives aux familles de la MRC via les bibliothèques. Chaque valise contiendra des jeux éducatifs regroupés sous une thématique et selon deux tranches d'âges ciblées soit les 0-5 ans et les 6-7 ans. D'une part, les valises éducatives visent à inciter le parent à jouer avec son enfant de façon ludique, mais également dans le but d'améliorer les compétences liées à la réussite scolaire. D'autre part, le projet a pour but d'attirer davantage les familles dans les bibliothèques afin d'éveiller les enfants à la lecture.

**CONSIDÉRANT QUE** le promoteur du projet est le Centre local de développement des Jardins-de-Napierville, sous la responsabilité de l'agente de soutien au développement social.

**CONSIDÉRANT QUE** le Centre local de développement des Jardins-de-Napierville coordonnera le projet sur une période d'un an et que les valises éducatives appartiendront à chacune des bibliothèques.

**CONSIDÉRANT QUE** le projet est financé par le Comité de l'Entente en Réussite Éducative et Sociale (CERÉS) qui inclut les bailleurs de fonds suivant : la Conférence régionale des élus de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent, le Forum Jeunesse Vallée-du-Haut-Saint-Laurent, Réunir Réussir, le ministère de l'Éducation, des Loisirs et du Sport, l'Agence de santé et des services sociaux de la Montérégie et Emploi Québec, dans le cadre de l'entente spécifique en réussite éducative et sociale.

**CONSIDÉRANT QUE** les bibliothèques de Napierville, Saint-Bernard-de-Lacolle, Sainte-Clotilde, Saint-Édouard, Saint-Jacques-le-Mineur, Saint-Michel, Saint-Rémi et Sherrington ont démontré un fort intérêt à participer au projet.

**CONSIDÉRANT QUE** chaque bibliothèque recevra un certain nombre de valises éducatives qui lui appartiendra ainsi qu'un guide détaillant le contenu des valises.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

CONSIDÉRANT QUE en plus du support de l'agente de soutien au développement social du CLD, le projet permettra l'embauche d'une psychoéducatrice pour une période d'environ six semaines. Son mandat sera de créer les valises éducatives, d'assurer un transfert de connaissances aux bénévoles et aux parents ainsi que de supporter les bibliothèques dans leur événement de lancement.

CONSIDÉRANT QUE le projet bénéficiera d'une promotion dans les Centres de la petite enfance, dans les écoles primaires et dans les organismes communautaires familles.

ATTENDU QUE chaque bibliothèque prêtera les valises éducatives à ses abonnées, selon ses modalités de prêts habituelles.

ATTENDU QUE en cas de perte ou de bris, chaque bibliothèque appliquera sa propre politique déjà en vigueur.

ATTENDU QUE les bénévoles des bibliothèques s'engagent à expliquer le contenu des valises lors des prêts.

ATTENDU QUE chaque bibliothèque s'engage à collaborer avec l'agente de soutien au développement social du CLD ainsi qu'avec la ressource reliée au projet.

ATTENDU QUE chaque bibliothèque organisera, avec l'aide de la ressource engagée dans le cadre du projet, un événement de lancement auquel participeront les employés, les bénévoles et les abonnées de la bibliothèque.

ATTENDU QUE chaque bibliothèque promouvra les valises éducatives auprès de sa clientèle.

ATTENDU QUE chaque municipalité s'engage à publiciser le projet via son info municipal.

PAR CONSÉQUENCE Il est proposé par Mme Estelle Muzzi, appuyé par Mme Josyane Ledoux et résolu à l'unanimité que soit accepté le projet « Valises éducatives » puisque les valises éducatives seront la propriété des bibliothèques et que le projet vise à soutenir les familles du territoire et à attirer celles-ci dans les bibliothèques.

**LE CONSEILLER, M. JEAN-LOUIS TINANT, DONNE AVIS DE MOTION QUE SERA PRÉSENTÉ À LA PROCHAINE SESSION DU CONSEIL OU À UNE SESSION SUBSÉQUENTE UN RÈGLEMENT IMPOSANT UNE TAXE SPÉCIALE POUR LES TRAVAUX DE NETTOYAGE DE LA BRANCHE 16 DE LA RIVIÈRE LACOLLE.**

### **RÉSOLUTION 2013- 189**

Il est proposé par M. Daniel Garceau, appuyé par M. Jean-Louis Tinant et résolu à l'unanimité que soit abaissée la limite de vitesse à 70 km/h sur le rang Saint-André entre le chemin de la Grande-Ligne et la montée Dupuis et que les demandes appropriées soient faites auprès du MTQ pour l'autorisation de cette nouvelle limite sur le rang Saint-André permettant la modification règlementaire.

**LE CONSEILLER, M. DANIEL GARCEAU, DONNE AVIS DE MOTION QUE SERA PRÉSENTÉ À LA PROCHAINE SESSION DU CONSEIL OU À UNE SESSION SUBSÉQUENTE UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE VITESSE.**



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

### **RÉSOLUTION 2013- 190**

Il est proposé par M. Daniel Garceau et résolu à l'unanimité que soit effectué le déneigement de la montée Nault par Pavage Christian Martin au coût de 750,00\$, taxes en sus, pour la saison 2013-2014.

### **RÉSOLUTION 2013- 191**

Il est proposé par Mme Estelle Muzzi, appuyé par M. Daniel Garceau et résolu à l'unanimité que soit renouvelé le mandat des employés déjà à l'emploi du Parc et que soient engagés les nouveaux candidats, tel qu'à la liste suivante, comme préposé(e)s pour la saison 2013-2014 au Parc Régional Saint-Bernard suite aux recommandations de M. Ronald Bernier et que leurs tarifs horaires sont établis aux résolutions 2007-83 et 2011-207.

Renouvellement d'engagement :

Mme Myriam Ledoux, coordonnatrice adjointe  
Mme Valérie Surprenant  
Mme Marie-Jeanne Bernier  
Mme Karine Surprenant  
M. Renay Ledoux

Engagement :

Mme Catherine Charbonneau  
M. Samuel Lamontagne  
Mme Jessica Viau

### **RÉSOLUTION 2013- 192**

Il est proposé par Mme Estelle Muzzi, appuyé par Mme Sylvie Faille et résolu à l'unanimité que soit faite une demande de subvention pour 4 animateurs et un employé comme manœuvre au Parc Régional Saint-Bernard auprès du programme Emplois d'été Canada 2014 et que Mme Jocelyne Blanchet, directrice générale adjointe, soit mandatée à soumettre la demande au nom et pour le compte de la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle et à signer tous les documents pertinents.

### **RÉSOLUTION 2013- 193**

Il est proposé par Mme Sylvie Faille, appuyé par M. Daniel Garceau et résolu à l'unanimité que soient nommées Madame Estelle Muzzi, responsables des questions familiales et des aînés, comme représentante de la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle auprès du Carrefour action municipale et Famille (CAMF) et que Madame Josyane Ledoux soit son adjointe.

### **RÉSOLUTION 2013- 194**

Il est proposé par Mme Estelle Muzzi, appuyé par M. Jean-Louis Tinant et résolu à l'unanimité que soient inscrit(e)s les élu(e)s aux formations appropriées à leurs tâches et obligations et que soient payés les frais d'inscription et dépenses reliées à ces formations.

### **RÉSOLUTION 2013- 195**

Il est proposé par M. Daniel Garceau, appuyé par M. Jean-Louis Tinant et résolu à l'unanimité que soit émis un don de \$100.00 à l'organisme Sourire Sans Faim.

### **RÉSOLUTION 2013- 196**

Il est proposé par M. Daniel Garceau, appuyé par Mme Sylvie Faille et résolu à l'unanimité que soit émis un don de \$140.00 à la Fondation Santé Haut-Richelieu-Rouville.





No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

### RÉSOLUTION 2013- 197

Il est proposé par M. Daniel Garceau, appuyé par Mme Josyane Ledoux et résolu à l'unanimité que soit adopté le projet de règlement 147-1 et que soit maintenu le code d'éthique et de déontologie de la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle en rapportant le texte actuel sans modification.

**LE CONSEILLER, M. DANIEL GARCEAU, DONNE AVIS DE MOTION QUE SERA PRÉSENTÉ POUR ADOPTION À LA PROCHAINE SESSION DU CONSEIL LE CODE D'ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX ET QU'IL DONNE EN MÊME TEMPS L'AVIS DE DISPENSE DE LECTURE DU CODE.**

### RÉSOLUTION 2013- 198

Il est proposé par M. Daniel Garceau, appuyé par M. Jean-Louis Tinant et résolu à l'unanimité que soit émis un chèque de \$100.00 pour la participation de la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle à la 191<sup>e</sup> édition de l'Exposition agricole de Bedford à titre de partenaire collaborateur.

Présentation de la correspondance.

- Ouverture de la période des questions par le président
- M. Sylvain Landry demande d'augmenter le tarif du kilométrage. Nous lui répondons que sa demande sera prise en considération lors de la préparation du budget.
- Il est demandé que soit déneiger à contrat l'accès à la prise d'eau du chemin Henrysburg.
- N'ayant pas d'autre intervention, le président clos la période de questions.

Il est proposé par M. Daniel Garceau, appuyé par Mme Josyane Ledoux et résolu à l'unanimité que soit levée la session ordinaire du 11 novembre 2013.

M. Robert Duteau  
Maire

M. Daniel Striletsky  
Directeur général, secrétaire-trésorier